

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras



Siège Social :

5 rue de l'Europe

62127 MAGNICOURT EN COMTÉ

☎ : 03 21 41 27 55

✉ : syndicathvl@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis, au Tiers-Lieu de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du 6 décembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de **Monsieur Pierre GUILLEMANT**.

Étaient en outre présents :

Délégués titulaires :

Mesdames Joëlle ALLEMAN, Nicole GODART, Odile LECLERCQ.

Messieurs Joël BÉGHIN, Guillaume BLONDEL, Hervé BONNE, Daniel DERICQUEBOURG, Fabrice MONCHY, Jean-Marc ROVILLAIN.

Déléguée suppléante :

Madame Nathalie DI FILIPPO (suppléante de Monsieur Michel DERACHE).

Étaient absents et excusés :

Messieurs Michel DERACHE et André FLAMENT.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Monsieur Fabrice MONCHY est élu Secrétaire,
La séance est ouverte.

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
du 12 décembre 2024**

Transfert du point d'accueil du public du Syndicat au 1er janvier 2025

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que comme évoqué lors de la réunion du Comité syndical du 10 octobre 2024, le transfert du point d'accueil du public du Syndicat vers le Tiers-Lieu situé rue du Château de la Motte à Magnicourt en Comté est envisagé pour le 1^{er} janvier 2025.

Un projet de convention fixant les conditions de mise à disposition de ce nouveau bureau doit être transmis au Syndicat par le secrétariat de la Mairie de Magnicourt en Comté.

Monsieur le Président précise tout d'abord que l'entrée en vigueur de cette nouvelle convention éteindra de fait la convention établie entre la Commune de Magnicourt en Comté et le Syndicat HVL, signée le 12 avril 2022 et portant sur l'occupation des locaux situés 5 rue de l'Europe à Magnicourt en Comté.

Monsieur le Président précise enfin que le siège social du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe demeure en Mairie de Magnicourt en Comté.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents soit 11 voix pour :

- **approuve** le transfert du point d'accueil du public du Syndicat vers le Tiers-Lieu de Magnicourt en Comté au 1^{er} janvier 2025 et le maintien de son siège social en Mairie de Magnicourt en Comté ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce transfert (notamment la Convention de mise à disposition des locaux et la déclaration auprès de l'assureur du Syndicat).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président,
Transmis en Préfecture le 17 décembre 2024
Publié 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat HVL,
Pierre GUILLEMANT



Le Président du Syndicat HVL,
Pierre GUILLEMANT

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr